

REGLES DE VIE QUOTIDIENNE

Cours de récréation

Les CAP et les 3^è disposent de la **cour des ateliers** en récréations. Les toilettes utilisées se situent dans le couloir des ateliers. **Il est interdit d'aller aux toilettes chez les petits.**

Les 6^è, 5^è et 4^è disposent de la cour du côté du préau en récréation.

Concernant la **cours des collégiens**, **toutes les pelouses sont interdites sauf la grande pelouse** du fond, et les élèves sont invités à ne pas monter debout sur les tables ou s'allonger dessus.

A la fin de chaque récréation, **les élèves doivent se ranger devant les marquages au sol.**

Casquettes :

Pas de casquette dans les locaux ni en récréation sur le temps scolaire.

Téléphones et MP3 :

Ces objets ne peuvent être utilisés que de 12h15 à 13h, c'est à dire **pendant la récréation du midi deux.**

En dehors de ce temps, ils ne doivent pas être apparents et doivent être éteints. Si ce n'est pas le cas, ils seront confisqués et rendu au choix en fin de semaine ou aux parents.

Leur utilisation sur le temps d'internat est à organiser avec les éducateurs.

Chewing-gum

Ils ne sont pas autorisés en classe, doivent être jetés à la fin de la récréation.

Cigarettes et alcool

Le transport, l'achat et la consommation de cigarettes et d'alcool sont interdits.

Tenue vestimentaire

Une tenue correcte est exigée, **les sous-vêtements ne doivent pas être apparents.**

LE DIRECTEUR

Mr FORAY